

**Demande de renseignement n° 1 de l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ) sur la demande relative aux options d'électricité interruptible (R-3891-2014)**

**1) Référence :** Pièce B-0004, HQD-1 Document 1, Tableau 2, page 8 :

**TABLEAU 2  
BILAN DE L'OPTION - HIVER 2009-2010 À HIVER 2013-2014**

Hiver	Nombre d'heures d'interruption	Nombre de clients	MW effectifs
2009-2010	4	22	875
2010-2011	10	18	570
2011-2012	4	21	700
2012-2013	34,5	27	975
2013-2014	57	17	700

**Demande :**

**1.1** Veuillez préciser les dates ainsi que les heures de début et de fin associées aux périodes d'interruptions pour chacun des hivers présentés.

**2) Référence :** Pièce B-0004, HQD-1 Document 1, section 2.3.2, page 9 :

**« 2.3.2. Marchés de référence »**

*Depuis 2006, les crédits de l'option d'électricité interruptible sont établis en fonction des marchés de référence du Distributeur, soit les produits UCAP<sup>1</sup> pour la puissance (crédit fixe) et le marché DAM<sup>2</sup> de New York pour l'énergie (crédit variable). Au cours des dernières années et particulièrement au cours des deux derniers hivers, le Distributeur a constaté une hausse appréciable du prix de la puissance UCAP, acquise dans le cadre de ses appels d'offres, et du prix de l'énergie en période hivernale. Les prix payés par le Distributeur sont en effet passés de moins de 1 \$/kW-mois durant les hivers 2010-2011 et 2011-2012, à un peu plus de 5 \$/kW-mois au cours de l'hiver 2013-2014.*

---

<sup>1</sup> Unforced capacity

<sup>2</sup> Day-Ahead Market

*Dans les périodes de grand froid, qui peuvent durer quelques jours, le Distributeur a observé que les prix de l'énergie augmentent rapidement, ce qui laisse supposer que les marchés de l'électricité sont dorénavant plus affectés par des problèmes de puissance ».*

**Demande :**

- 2.1** Veuillez indiquer les prix moyens minimums, les prix moyens ainsi que les prix moyens maximums, **en \$/kWh**, du marché au moment des périodes d'interruption pour chacun des hivers présentés au Tableau 2. Ces prix doivent inclure tous les coûts : coûts du marché (fixe et variable) et coûts de transport incluant ceux de TransÉnergie.